

SMEJ 2.0 RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

La Commune, par ses services tels que le périscolaire, la cantine, le centre de loisirs, offre la possibilité aux familles de concilier vie professionnelle, organisation familiale et scolarité dans un cadre qui répond aux besoins des enfants.

Une organisation administrative est indispensable pour une gestion efficace et en adéquation avec l'encadrement des enfants.

Pour la rentrée 2022 le Service Municipal Enfance Jeunesse se modernise en déployant un nouveau logiciel « iNoé » qui permettra à l'ensemble des familles de pouvoir réaliser leurs inscriptions, réservations et paiements sur l'ensemble de nos accueils (périscolaire, cantine, mercredi et vacances scolaires) en ligne via un nouveau portail famille, commun avec la crèche municipale.

La mise en place de ce nouveau logiciel va demander une discipline mutuelle pour un fonctionnement optimal autant pour l'utilisateur que pour le gestionnaire.

Ce document a pour but de vous accompagner dans le fonctionnement de cet outil afin d'optimiser ce nouveau service. Le guichet unique reste toutefois à votre disposition pour répondre à vos questions.

Procédure pour vous inscrire :

Pour les familles ayant déjà un dossier sur notre service, vous recevrez fin juin 2022 par mail vos nouveaux identifiants pour accéder au portail famille « iNoé ».

Pour créer votre mot de passe respecter bien les consignes demandées : **8 caractères maximum dont un chiffre, une minuscule et une majuscule.**

Cette espace vous permettra de renseigner toutes les informations nécessaires pour l'inscription de votre ou vos enfant(s) (fiche sanitaire, personnes habilitées à récupérer les enfants, coordonnées, adresse, ...). Vous pourrez également déposer l'ensemble des documents utiles (copie des vaccins, avis d'impôt, attestation CAF ou MSA, attestations d'assurances, ...).

Lien de connexion : <https://espacefamille.aiga.fr//11695333>



Tout dossier incomplet ne permettra pas d'accéder aux réservations sur nos accueils.



Seules les réservations pour la cantine, le périscolaire et les mercredis du mois de septembre se feront **OBLIGATOIREMENT entre le 11 et le 29 JUILLET 2022 sur format papier** que vous pourrez télécharger sur le site officiel de la mairie <https://grans.fr> ou venir retirer à notre guichet unique à partir du 1^{er} juillet 2022 entre 08h00-12h00 et 13h30-17h30.

[Pour les inscriptions à partir d'octobre, vous pourrez inscrire vos enfants en ligne sur l'ensemble de nos services dès le 1^{er} septembre 2022.](#)

Les familles ne désirant pas utiliser l'espace familles pourront continuer à utiliser le format papier et se déplacer au secrétariat du SMEJ pour constituer leur dossier d'inscription sur notre service et réaliser leurs inscriptions

DEROULEMENT DE VOTRE INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE

Onglet **MA FAMILLE** :

- **Bandeau Famille** : vérifier les informations déjà saisies et compléter celles manquantes notamment dans la rubrique « coordonnées ». Dans la rubrique « Parents » ajouter ou supprimer les personnes de l'entourage (vous les retrouverez pour chaque enfant dans l'onglet « Personnes autorisées »)
- **Bandeau Enfant** : vérifier les renseignements saisis et les compléter en utilisant les 4 onglets bleus du bas de page. Pensez à renseigner les autorisations (OUI/NON) ainsi que les personnes autorisées.

Onglet **MES DOCUMENTS** :

Pour fournir un document, cliquer sur le document attendu dans la liste et le télécharger en passant par l'onglet « Select Fichiers » puis « Envoyer ».

ATTENTION : Les dossiers doivent être IMPERATIVEMENT au format PDF

- **Bandeau Famille** :
 - Attestation allocataire CAF
 - Avis imposition UNIQUEMENT si non affilié à la CAF Bouches du Rhône
 - Justificatif de domicile de mois de 3 mois
 - Autres documents : Attestation de lecture, approbation du Règlement de Fonctionnement et copie de jugement (séparation)
- **Bandeau Enfant** :
 - Attestation assurance responsabilité civile (associée à l'assurance habitation)
 - Attestation assurance Accident corporel (si l'enfant se blesse seul)
 - Copie des vaccinations
 - Fiche sanitaire (vous pouvez remplir le document en utilisant ajouter du texte et signer en utilisant la fonction dessiner)

Onglet **DOCUMENTATION STRUCTURE** :

- Vous trouverez différents documents relatifs au service de la crèche et du SMEJ

L'INSCRIPTIONS EN LIGNE AUX DIFFERENTS SERVICES :

Pour les mercredis et les vacances scolaires vos demandes de réservation sont validées par votre paiement. Il n'y aura plus de modification possible sauf sur justificatif précis (enfant malade, changement de situation professionnelle, motifs impérieux)



Pour l'inscription des vacances scolaires deux forfaits s'appliquent :

- Forfait semaine (5 jours)
- Forfait semaine sans mercredi

Il faudra être vigilant et cocher **l'ensemble des jours** correspondants au forfait désiré pour éviter des erreurs d'inscription (Exemple « forfait semaine sans mercredi » : lundi mardi mercredi jeudi vendredi)

Pour la cantine et le périscolaire matin et soir les modalités de réservation restent inchangées par rapport aux années précédentes.

Pour les séjours

Pour les inscriptions aux différents séjours proposés durant l'année scolaire, **seuls les dossiers papiers à retirer et rendre au guichet unique du SMEJ resteront possibles** (aucune réservation et paiement en ligne pour l'instant).